

## ANNABA

## Des délinquants provoquent une émeute

Ce dernier lundi, vers 19h dans le très peuplé quartier de la Colonne, place de la Gazelle, une bande composée d'une vingtaine de délinquants, armés de barres de fer, sabres, épées et couteaux de boucher, a pris possession de la voie publique, après s'être attaquée à des magasins et autres locaux commerciaux pour s'accaparer tout ce qui pouvait être à portée de mains.

Ils ont pris pour cibles les piétons, les automobilistes, les hommes et les femmes, les jeunes et les personnes âgées, qu'ils ont sauvagement agressés. Pour avoir tenté de leur résister, un jeune commerçant, âgé de 22 ans, a été éventré après un coup de sabre asséné par l'un des énergumènes. Hospitalisé aux urgences du centre hospitalier universitaire, son état de santé susciterait de l'inquiétude. D'autres passants n'ayant pas fui, affrontant la horde de sanguinaires, agissant dans une

totale impunité, n'ont eu la vie sauve qu'en remettant à leurs agresseurs tout leur argent ou, pour les jeunes filles et femmes, leurs bijoux et portables. Ces énergumènes avaient initialement visé les marchands de fruits et légumes. L'impunité et le laxisme des autorités aidant, ces derniers occupaient les trottoirs et la voie publique et agissaient dans une totale anarchie. A l'arrivée de la bande de délinquants en furie, les citoyens ont tout abandonné dans une fuite éperdue. Croyant à des

émeutes, provoquées dans le prolongement de l'affaire de centaines de logements, squattés 48 heures auparavant par des personnes venues de nulle part, les commerçants avaient tous rapidement baissé rideau. Une scène digne d'un certain octobre 1988, où la mort pouvait surgir à tout instant dans cette rue de la Colonne.

Cette anarchie a été maintes fois dénoncée par différents titres de presse, en vain. Les policiers en faction ou de passage préférèrent limiter leurs interventions aux seules infractions au code de la route. Ce qui expliquerait que, durant la demi-heure de présence de ses membres sur le terrain, la bande de malfrats ait pu agir en terrain conquis et à visage découvert dans ce quartier de la

Colonne, situé à quelques centaines de mètres de la direction de la Sûreté de wilaya. Cette bande serait venue de Sidi Salem, cité dans la périphérie de la commune et du chef-lieu de wilaya. C'est également des régions limitrophes que sont arrivées les dizaines de

familles qui ont squatté les logements en voie d'achèvement. «Il a suffi d'un appel téléphonique pour que ces familles fassent une descente sur Annaba. La plupart ne sont pas dans le besoin d'un logement. La loi sera appliquée dans toute sa rigueur à l'encontre de quiconque ten-

tera de porter atteinte à l'ordre public», a notamment déclaré M. Mohamed Ghazi, wali d'Annaba. Il s'est exprimé hier, lors de la cérémonie d'installation des nouveaux chefs de daïra d'El-Bouni, Berrahal, El-Hadjar, Aïn Berda et Annaba.

A. Djabali

## ACCUSÉ DE CORRUPTION

Le 2<sup>e</sup> vice-président de l'APC d'El-Affroun condamné à 5 ans de prison

Le tribunal d'El-Affroun dans la wilaya de Blida, a condamné, lundi dernier, le 2<sup>e</sup> vice-président de l'APC d'El-Affroun à 5 ans de prison ferme assortie d'une amende de cent mille dinars, et ce, pour les griefs de corruption. Arrêté et placé sous mandat de dépôt, il y a environ un mois, l'inculpé avait, selon l'enquête menée par la section de recherches du groupement de gendarmerie de Blida, demandé à un citoyen un montant

de 15 millions de centimes pour surseoir à la démolition de sa construction érigée d'une manière illicite. Arrêté en flagrant délit de réception de ladite somme, qui a été photocopiée au préalable, l'élue d'El Affroun a été écroué par le procureur de la République.

Notons que pas moins de sept avocats avaient plaidé en faveur du prévenu mais c'était compter sans la détermination du juge qui n'a fait qu'appliquer la loi. M. B.

## AFFAIRE DES VINGT POLICIERS DE CHÉRAGA

## Des mandats de dépôt requis contre les officiers

De sources judiciaires, nous avons appris que 20 policiers travaillant à la Sûreté de Chéraga ont été présentés, hier, devant le procureur de la République près le tribunal de Blida, pour une affaire de dilapidation de deniers publics. Parmi ces policiers, figurent deux divisionnaires et six officiers, contre lesquels le procureur de la République a requis le mandat de dépôt. Pour les autres, il a demandé des mandats utiles. En outre, nous avons appris que le préjudice causé à la commission sociale de cette Sûreté est évalué à 150 millions de centimes. Il y a lieu de souligner qu'un commissaire principal impliqué dans cette affaire est en fuite. A l'heure où nous mettons sous presse, les inculpés défilaient encore chez le juge d'instruction. Notons enfin que deux officiers parmi les policiers incriminés ont été déjà entendus dans l'affaire de torture de citoyens arrêtés. Ils ont été mis sous contrôle judiciaire. M. B.

## SIDI-BEL-ABBÈS / DIFFÉREND ENTRE DEUX FEMMES

## L'une morte et l'autre gravement blessée

Dans la nuit de lundi à mardi derniers, le quartier Benhamouda, dans le chef-lieu Sidi-Bel-Abbès, a été le théâtre du drame qui a coûté la vie à une jeune femme et des blessures graves à une autre. Selon les premières informations que nous avons pu recueillir, les deux victimes (l'une hébergeant l'autre) se trouvaient dans un appartement du 4<sup>e</sup> étage d'un immeuble. Pour des raisons que seule l'enquête dévoilera, celles-ci se seraient querellées. L'une d'elles, B. S., 34 ans, aurait reçu un coup asséné à l'aide d'un objet lourd, lui causant des blessures. L'autre femme est tombée, dans des circonstances encore non déterminées à ce stade de l'enquête, du balcon de son appartement, en s'écrasant sur la chaussée. La dépouille de cette dernière a été transférée vers la morgue, alors que l'autre, blessée, a été évacuée vers les UMC du CHU de Sidi-Bel-Abbès. A. M.

## SELON UN BULLETIN SPÉCIAL DE L'ONM

## Les précipitations se poursuivent dans les régions du sud-ouest

Les pluies qui se sont abattues ces derniers jours sur les régions du sud-ouest du pays et de l'est ont provoqué des crues et des débordements d'oueds. Depuis le week-end dernier, trois bulletins météorologiques spéciaux ont été émis par l'ONM. Celui diffusé hier est effectif jusqu'en début d'après-midi et concerne les régions du sud-ouest.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Ces importantes précipitations ont nécessité des dizaines d'interventions de la Protection civile. A Tazoult, dans la wilaya de Batna, un berger, âgé de 68 ans, est décédé, emporté par les eaux de l'oued Taleb, alors que dans la commune de Mecheria, dans la wilaya de Naâma, 25 personnes ont été dégagées d'un bus cerné par les eaux de l'oued Tifna.

Dans la wilaya de Béchar, la région de Kerzaz a aussi été touchée par le déchaînement de la nature ; deux personnes ont été sauvées in extremis alors qu'elles étaient cernées par

les eaux dans un restaurant. Dans la même région, il a été signalé à la Protection civile, plusieurs cas de risque d'effondrement d'infrastructures telles que le siège de la poste et un centre culturel. Quatorze familles ont dû être recasées. Dans la région de Béni-Abbès, les agents de la Protection civile ont procédé au sauvetage de 12 chameaux dans l'oued Saoura. Alors qu'à Abadla, 8 personnes ont été cernées par les eaux à Boudib et 40 têtes d'ovins ont été emportées par les eaux.

L'est du pays n'a pas été épargné par les intempéries puisque dans la

wilaya de Bordj-Bou-Arréridj, à Ras El Oued, des véhicules ont été dégagés suite au débordement du cours d'eau de Béni-Haroune. Toujours dans cette wilaya, trois habitations se sont effondrées à la cité du 1<sup>er</sup>-Novembre.

A Sétif, la population a dû subir les aléas des pluies torrentielles et plusieurs opérations de sauvetage ont été menées suite au débordement d'oueds. Par ailleurs, à D'hamcha, le pont qui relie Batna à El Eulma et Jijel s'est effondré. Les précipitations se poursuivront, selon les services de l'ONM qui ont émis hier vers 11 h un bulletin spécial effectif jusqu'au début de l'après-midi. Les wilayas concernées sont celles de Béchar, Naâma, El-Bayadh, Laghouat et Djelfa. Les cumuls annoncés sont de 30 millimètres et 50 mm à Naâma et Béchar. Les

intempéries s'étendront, selon les informations communiquées par l'ONM aux wilayas de Tlemcen, Oran, Aïn-Témouchent, Sidi-Bel-Abbès, Saïda et Mascara. Cette situation de perturbations se sont expliquées par les spécialistes de l'ONM par un flux minimum installé au sud de l'Espagne et la partie nord du Maroc.

Il évolue vers l'ouest en dirigeant un flux cyclonique et engendrera des pluies sur le sud-ouest de l'Algérie. Les pluies seront donc marquées sur les wilayas de l'ouest.

Les régions du centre seront épargnées par les précipitations mais connaîtront des alternances d'éclaircies et d'orages.

Les températures resteront toutefois élevées et oscilleront entre 23 et 30 degrés à l'ouest, 27 degrés à Constantine, 28 à Alger et 26 à Sétif.

F.-Z. B.

## TIERS PAYANT

## La révolte des pharmaciens d'El-Hadjar

A partir de la fin du mois d'octobre 2008, les malades chroniques dans le besoin de médicaments adaptés à leur état de santé ne pourront plus en bénéficier dans le cadre de la convention tiers payant signée entre la direction de la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas) Annaba et les pharmaciens de la daïra d'El Hadjar.

Avec sa deuxième commune Sidi Amar, cette collectivité locale à vocation agricole et industrielle compte plus de 90 000 habitants. Y réside une importante population de malades chroniques atteints de différentes pathologies.

Dans un «préavis de gel de la convention» daté du 6 octobre 2008, les pharmaciens dénoncent ce qu'ils estiment être : «Le non-respect du délai réglementaire de paiement, les 999 dossiers en souffrance depuis 2007 au niveau de la Cnas, le flou qui caractérise la pro-

cedure de paiement, le gel de paiement des factures et de l'avance financière. Le contrôle médical de certains malades chroniques titulaires de la puce électronique activée spécifiant la pathologie et le traitement.»

Mais il y a plus grave avec ce que les pharmaciens signataires du préavis qualifient d'anomalies persistantes, entraves aux activités des pharmaciens et atteinte à la pérennité de la convention tiers payant. «... Des écarts sur les montants facturés de la totalité des

dépôts...», précisent-ils dans le même document. Il s'agit d'un véritable réquisitoire contre les principaux animateurs de la Cnas Annaba. Interrogés pour de plus amples détails sur ces écarts, nombre de ces pharmaciens ont estimé nécessaire une enquête approfondie pour situer les responsabilités. Ce qu'ils semblent vouloir dire lorsque dans leur préavis : «Cette décision de gel de la convention que nous n'avons jamais souhaitée prendre nous a été imposée par la situation préjudiciable au fonctionnement de nos officines à laquelle nous sommes confrontés.» Quelques semaines auparavant, les 243 pharmaciens de la wilaya avaient, pour les mêmes motifs, déclenché une

grève d'une journée. La rencontre avec les responsables de la Cnas qui s'en est suivie a permis de calmer les esprits des uns et des autres. Notamment, ceux mis au bord de la faillite après avoir consommé tous leurs moyens financiers dans la vente de médicaments dans le cadre de la convention du tiers payant. Dans l'impossibilité de régler leurs créances vis-à-vis des fournisseurs, laboratoires

et autres, les gérants d'officines ont vu leur crédibilité quant à leur solvabilité sérieusement mise en cause. Cette énième révolte des pharmaciens de la wilaya d'annaba amènera-t-elle le directeur général de la Cnas à mieux apprécier les risques d'échec de la démarche du tiers payant mise en pratique par le ministère de tutelle et très mal maîtrisée par sa structure d'Annaba.

A. D.

## AVIS DE DÉCÈS

C'est dans la douleur et la peine que la famille Boudouani de Kouba fait part du décès de leur cher père et grand-père **Boudouani Hamoud**, survenu le 14 octobre 2008, à l'âge de 80 ans.

La levée du corps se fera le 15 octobre 2008 à 12h30 au domicile mortuaire, sis, cité Bag Mohamed groupe 5, Kouba (à côté du stade de Kouba, porte du bas). L'enterrement aura lieu le même jour au cimetière de Ben-Omar. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.